

# Commune de La Chapelle en Vercors

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt trois décembre le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : 13    Conseillers présents : 6    conseillers votants : 8

Présents : Jean-Michel TARIN, Bernard BREYTON, Stéphane ROUX, Robert JUGE, Alexandre BONNIER, Roger POIZAT,

Absent : Annette CHAMONTIN, Mélanie RECOLLIN-BELLON, Frédéric ALLIER a donné pouvoir à Stéphane ROUX, Yves PESENTI a donné pouvoir à Bernard BREYTON, Alexandra POILBLANC, Claire VORON, Pascal GIVERT,

Secrétaire de Séance : Roger POIZAT

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

### 1- DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 3

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Il s'agit d'enregistrer comptablement

- Pour les remplacements des agents de l'équipe scolaire en arrêt maladie, des personnes ont été embauchés en CDD. Ceci a augmenté la part salariale. Les remboursements perçus de l'assurance Sofaxis viennent compenser cette hausse.
- Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) a été finalement de 2 405 € soit + 5 € par rapport au budget.
- Il y a eu plus de mouvement dans les locations d'appartement ce qui a entraîné plus de remboursement mais aussi de versement de caution.

Compte dépenses	Montant	Compte recettes	Montant
6413 Personnel non titulaire - CDD	18 510 €	6419 Remboursement rémunérations	18 510 €
739223 FPIC	+ 5 €		
022 Dépenses imprévues	- 5 €		
165 cautions reçues	+ 1 000 €	165 cautions versées	+ 1 000 €
TOTAL	19 510 €	TOTAL	19 510 €

Approuvé à l'unanimité.

## 2 – CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES DÉPÔTS DE SEL DE DÉNEIGEMENT

Rapporteur : Stéphane ROUX

La commune ne possède pas d'infrastructure pour stocker le sel de déneigement à l'abri. Elle souhaite profiter du dépôt existant au Centre d'exploitation départemental de la Chapelle en Vercors.

Stéphane Roux, adjoint au Maire, fait lecture de la convention définissant les modalités d'utilisation des dépôts de sel de déneigement du Département de la Drôme.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

Fin du conseil à 10h00

Le Maire



Le secrétaire